

Le fait que l'avancement dans le service de l'Etat est plutôt lent et qu'en outre les chances de promotion pour les milliers de fonctionnaires des classes inférieures sont assez restreintes par rapport à leur nombre, rend le fonctionnarisme d'Etat moins attrayant que ce devrait être le cas à de nombreux Canadiens compétents et bien formés.

On voit bien que l'avancement de ces fonctionnaires est trop lent pour les satisfaire; je comprends leur désir d'être promus. Tous, nous avons souhaité, un jour obtenir une promotion et nous avons lutté pour obtenir un meilleur poste. Pour ces motifs, plusieurs d'entre nous ont abandonné celui qu'ils occupaient pour tenter fortune ailleurs. Les vieux nous devançaient, mais nous ne nous propositions pas de les faire congédier pour être promus plus rapidement.

Je continue:

Il faut se rappeler également que le recrutement des fonctionnaires doit aujourd'hui tenir compte de plusieurs milliers de jeunes combattants qui ont droit, comme d'autres, à un avancement plus rapide que par le passé.

Je vous prie de noter cette dernière phrase:

Voilà quelques-uns des motifs pour lesquels la Fédération a donné son approbation au bill et désire instamment qu'il soit adopté à la présente session du Parlement.

On constate qu'il n'y a qu'un seul motif: les jeunes veulent que les vieux leur cèdent la place. La lettre n'en mentionne aucun autre.

Mon honorable collègue (l'honorable M. Gouin) a déclaré qu'un fonctionnaire peut rester en place en vertu d'un décret du conseil rendu sur la recommandation du chef de service de son ministère. Je ne le cède à personne par la confiance que j'ai dans les chefs de service des ministères. Les fonctionnaires de l'Etat sont de premier ordre et j'en suis fier. Je m'entends bien avec les fonctionnaires des divers ministères, qui m'ont toujours témoigné la plus grande courtoisie. L'argument que je fais valoir en ce moment est tout à leur intérêt.

Je puis me tromper, mais je crois lutter dans leur intérêt, car je ne veux voir personne lésé dans ses droits.

Je l'ai déjà dit, mon honorable collègue (l'honorable M. Gouin) a déclaré que les fonctionnaires les plus âgés, s'ils sont compétents, peuvent demeurer en fonction, à condition que les chefs de leurs ministères en fassent la recommandation. Cela est très bien lorsqu'il s'agit d'un "favori du patron". Celui-là restera à son poste. Mais je suis très heureux de ne pas être un fonctionnaire sur le point d'atteindre l'âge de la retraite et de ce que mon droit de rester en fonction ne dépende pas du bon vouloir de mon supérieur immé-

[L'hon. M. Roebuck.]

diat. Je n'aurais pas à m'inquiéter si j'avais l'habitude de le transporter dans ma voiture et si j'avais le complément facile.

L'honorable M. LACASSE: En n'oubliant pas les petits cadeaux.

L'honorable M. ROEBUCK: En effet. Si j'étais le "favori du patron", je serais sûrement considéré comme le plus compétent des fonctionnaires du bureau au moment où il ferait son rapport. Mais gare à moi si je n'obéis pas à ses caprices. Je ne veux pas critiquer les chefs de services. Dans l'ensemble, ils sont justes, mais ils sont aussi humains. Je ne veux pas répéter les potins de fonctionnaires mais je n'aimerais pas laisser les chefs de services décider du sort de chacun d'eux.

Je n'ai nullement changé d'avis, même après avoir entendu le très habile discours prononcé à l'appui du bill. Cette mesure vise tout simplement à mettre les vieux fonctionnaires au rancart, afin d'améliorer le moral des jeunes.

L'honorable WISHART McL. ROBERTSON: Quelques mots seulement au sujet de ce qu'a dit l'honorable sénateur de Toronto-Trinity (l'honorable M. Roebuck) par rapport à la lettre dont l'honorable sénateur de De Salaberry (l'honorable M. Gouin) a présentée au nom de la Fédération du service civil du Canada. Hier soir, celui qui a appuyé la motion m'a demandé quelle était l'opinion des fonctionnaires en la matière. Les honorables sénateurs se rappellent que j'ai avoué franchement ne pas le savoir. Je me suis contenté de dire que je n'avais reçu aucune représentation adverse et que si l'occasion s'en présentait, je devrais fournir une réponse intelligente à la question. J'ai donc demandé à mon honorable collègue de De Salaberry d'obtenir tous les renseignements possibles sur le sujet. D'où la lettre qui vous a été présentée. Quels que soient les motifs des fonctionnaires, c'est à eux qu'il appartient de juger. Nous cherchons tout simplement à fournir une réponse au Sénat.

L'honorable M. ROEBUCK: Si l'honorable sénateur a pu croire que mes observations constituaient une critique à son adresse ou à l'endroit de l'honorable sénateur de De Salaberry, je tiens à l'assurer qu'il n'en est rien.

L'honorable M. ROBERTSON: Je vous en sais gré.

L'honorable M. ROEBUCK: Non seulement avez-vous fait ce qu'il convenait de faire, mais vous avez fourni au Sénat de précieux renseignements.

L'honorable M. ROBERTSON: Je crois que l'honorable sénateur de De Salaberry (l'honorable M. Gouin) a signalé qu'il existait cer-